

Peu nombreux et mal connus, les lieux passerelles présentent une diversité d'origines, d'approches et de structures.

Quand elle évite les effets de stigmatisation, de marginalisation ou d'assistanat, cette nouvelle génération d'équipements publics pour la petite enfance réinvente un climat de confiance entre familles et institutions scolaires.

Membre du
Comité
enfance de
la Fondation
de France
et auteur du
livre :

*Le temps
d'apprivoiser
l'école.*

Jai travaillé huit ans au FAS, (trois ans dans la Région Rhône-Alpes, puis 5 au niveau national en tant que responsable du secteur petite enfance). Dans ce cadre, nous avons lancé un programme sur les lieux d'accueil nouveaux pour les enfants de moins de six ans dans les quartiers difficiles. Ce programme réalisé avec la Fondation de France et la Caisse des Dépôts et Consignations s'est déroulé de 1990 à 1994. Trois types de projet ont été soutenus : les lieux d'accueil enfants / parents, les relais parentaux et les lieux-passerelles avec l'école maternelle. Nous devions être en avance à l'époque, puisqu'il n'existait qu'une douzaine d'initiatives de ce dernier type. J'ai été chargée de tirer les enseignements des expériences passerelles avec l'école maternelle pour les enfants de deux à trois ans qui existaient. Ces travaux ont donné lieu à un ouvrage *Le temps d'apprivoiser l'école*, publié en 1995. Aujourd'hui, je suis membre du Comité Enfance de la Fondation de France, entre autres activités.

Les lieux-passerelles : une réponse à des besoins non couverts

Le débat récurrent sur la question de la scolarisation précoce - objet de tant de controverses - a pendant longtemps illustré les méfiances et les conflits entre les milieux de la petite enfance et l'école maternelle : s'affrontent en effet des cultures et des conceptions différentes. Ce débat très passionnel empêchait de travailler de façon satisfaisante sur la continuité et la cohérence éducative des milieux de vie dans lesquels le jeune enfant évolue.

En 1989, un séminaire sur la scolarisation dès deux ans a été organisé à l'initiative du Ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin. Là encore, les partisans et les opposants de la scolarisation à deux ans dans les milieux défavorisés se sont affrontés. Parmi les intervenants, ATD Quart-Monde, initiateur des pré-écoles familiales,

intervention

était favorable à la scolarisation précoce. Je participais à ces travaux au titre du FAS qui défendait une position similaire, favorable à l'accueil dès deux ans à l'école maternelle mais dans des conditions meilleures que celles en cours.

Olga Baudelot a évoqué le protocole d'accord entre l'Éducation nationale et le Ministère des Affaires sociales, qui date du 29 septembre 1990. J'en ai eu l'initiative et assuré la rédaction avant de le travailler avec le Cabinet du Ministère de l'Éducation nationale. Ce protocole est resté dans les tiroirs des ministères faute de volonté politique pour le faire appliquer. Son principal objectif était de sortir du conflit entre les milieux de la petite enfance, des crèches et haltes-garderies d'une part, et des écoles maternelles d'autre part. Ces dernières avaient entrepris depuis plusieurs années déjà une réflexion pédagogique sur l'amélioration de l'accueil des enfants de deux ou trois ans.

La position du FAS en faveur des lieux d'accueil nouveaux s'appuyait sur son expérience, ainsi que sur une étude, qui pointait le fait que les enfants issus de l'immigration étaient quasi-absents des structures d'accueil de la petite enfance. Nous les retrouvions au niveau de la PMI, premier point d'ancrage à la société française, puis à l'école maternelle. Mais, dans l'intervalle, ils ne fréquentaient pas les crèches et haltes-garderies (globalement, 9% des enfants de moins de trois ans fréquentent les crèches et 15% une halte-garderie). Nous nous posions donc la question du mode d'accompagnement des enfants qui n'ont pas connu de socialisation collective hors de leur milieu familial ou communautaire et qui se retrouvent dans le grand groupe de la classe, à 25 ou 30, à l'école maternelle. Comment faire,

d'autre part, pour que la fréquentation de l'école maternelle soit pertinente et judicieuse ? Comment éviter, par exemple, une scolarisation à temps plein le premier mois (*« mon enfant est comme les autres, il est entré à l'école »*), suivie d'une fréquentation irrégulière ensuite ? Nos réflexions portaient donc sur les conditions d'une bonne transition pour l'enfant entre le milieu familial et l'école, impliquant les parents dans ce processus.

Le second objectif des formules passerelles est de faciliter la première rentrée à l'école maternelle. Elle est capitale pour les enfants comme pour leurs parents, qui vivent alors leur première expérience de parents d'élèves. L'hypothèse était donc que si l'on parvenait à associer les parents, à leur faire comprendre l'intérêt de la scolarisation précoce, et à engager une communication satisfaisante avec l'école, ils pourraient adhérer à ce type de démarche et la poursuivre ultérieurement. A travers cela, l'idée est aussi que l'enfant ne soit pas pris dans une injonction paradoxale, tiraillé entre son milieu et l'école : les conflits de loyauté sont responsables de cas de mutisme d'enfants, de désintérêt.

À partir de là, les initiatives reviennent aux municipalités. Celles qui développent une politique globale de la petite enfance se posent généralement à un moment donné les questions suivantes : *« Quel est mon taux de couverture des besoins ? »*, *« Où sont les enfants qui n'utilisent pas les structures ? »*, *« Pourquoi ? »*.

La situation des enfants de deux à trois ans qui ne fréquentent ni crèche, ni halte-garderie se pose alors inévitablement. Les municipalités doivent alors passer d'une politique de mode de garde à une politique de réponse à des besoins diversifiés : culturels, de socialisation...

Préparer l'enfant à une socialisation collective, faciliter la première rentrée scolaire et la séparation avec la famille : tels sont les réflexions à l'origine des lieux passerelles

*Deux objectifs
majeurs sont
poursuivis :
l'émergence d'une
relation entre
les familles
et l'école ;
la scolarisation des
très jeunes enfants*

Ainsi, afin de développer de nouvelles initiatives et de légitimer leur action, quelques municipalités se sont appuyées sur le protocole d'accord Éducation nationale / Affaires sociales, pourtant très peu connu. Des initiatives ont également été prises par des inspecteurs de l'Éducation Nationale, c'est le cas à la CIOTAT, où des enseignants ont trouvé une oreille favorable auprès des équipes de PMI et des équipes de crèche et de halte-garderie. Les coordinatrices petite enfance ont joué un rôle déterminant. Agissant sur un territoire donné, elles ont l'habitude des dispositifs institutionnels, elles connaissent les différents lieux de la petite enfance et elles ont cette capacité de conviction pour passer du terrain aux échelons décisionnels. En effet, une initiative comme les lieux passerelles, suppose l'implication de l'école et de ses différents partenaires. Une telle implication doit être relayée au niveau de la circonscription et de l'Académie. Le partenariat ne se décrète pas. Il s'insufflé à partir d'énergies militantes.

Un concept, des formules variées

Il existe deux catégories de lieux-passerelles. Je m'attarderai essentiellement sur la seconde.

La première catégorie fait référence à la formule d'un lieu d'accueil parents / enfants au sein d'une

école. Elle est généralement portée par des équipes d'enseignants qui ont beaucoup réfléchi sur l'accueil des enfants de deux ou trois ans à l'intérieur de l'école et en ont tiré les conséquences pratiques. Les expériences des « Petits pas », à Vaulx-en-Velin, « l'oasis de Bagneux », en sont des illustrations. Mais ces formules sont surtout des lieux-passerelles entre les familles et l'école, et visent à favoriser la communication entre elles.

Le deuxième type de lieux-passerelles s'intéresse à la scolarisation des deux /trois ans. À partir de là, une grande variété de formules fonctionnent.

] **Les classes passerelles**, il s'agit de classes aménagées dans l'école, qui font intervenir aux côtés de l'Éducation nationale, des personnels issus du secteur petite enfance. Par exemple, à Roubaix, une éducatrice de jeunes enfants intervient aux côtés de l'institutrice et de l'ATSEM, pour un effectif de 18 à 20 enfants. D'ailleurs, pour mémoire, la CAF depuis 1995 peut prendre en charge le poste d'éducatrice de jeunes enfants en école maternelle, dans le cadre des contrats enfance. À la CIOTAT, l'effectif n'a pas changé : la classe est de 28 enfants, mais 5 adultes les entourent : deux ATSEM, l'institutrice, l'éducatrice de jeunes enfants et un emploi jeune.

] **Une structure à côté de l'école** accueille des enfants entre 18 mois et 4 ans. Ce type de structure souple est animé par une professionnelle de la petite enfance (auxiliaire, éducatrice de jeunes enfants), une institutrice - très souvent à mi-temps et une ATSEM ou une auxiliaire. L'enfant reste dans

dans la structure entre 1 à 6 mois et lorsqu'il est prêt, il intègre l'école. Ainsi, la passerelle de Saint-Jean de la Ruelle, près d'Orléans, accueille 15 enfants et est animée par 3 professionnels. Elle fonctionne 4 demi-journées par semaine le matin. Les enfants qui sont accueillis dans la passerelle pourront intégrer l'école (où une place leur est réservée) à partir de novembre et jusqu'à mai pour les derniers, qui ont besoin de plus de temps. Dès qu'une place se libère dans la passerelle, un autre enfant, sur liste d'attente, est accueilli.

- **Les ateliers passerelles** pratiquent un accueil échelonné, avec des activités dans et hors de l'école, sur toute l'année, par exemple en maison de l'enfance, en crèche, en halte-garderie, en ludothèque. En effet, il y a très longtemps que les liaisons crèches et écoles maternelles se font, mais dans ce cas, ce sont des enfants qui ne fréquentent pas habituellement la structure qui sont accueillis avec leurs parents invités à participer à des activités d'éveil.

Le double objectif des lieux-passerelles est toujours présent :

- une transition en douceur, une attention à la séparation mère / enfant,
- un accueil des parents qui puisse les impliquer dans des activités (comptine, jeux aquatiques, lecture à voix haute, contes,...).

L'imagination des acteurs de terrain en fonction des contextes (sociologiques et institutionnels) est im-

portante. Prenons l'exemple de la classe passerelle du quartier du Petit Bard, à Montpellier. Celui-ci compte une très forte proportion de personnes d'origine marocaine. A côté de la classe passerelle, un « salon des mamans » a été créé. Il est animé à tour de rôle par l'équipe enseignante et l'ATSEM, ainsi qu'un membre de l'équipe de PMI, l'éducatrice de la halte-garderie et une interprète.

Il existe donc une grande variété de formules, que j'avais identifiées lors de mon étude. Mais il faudrait pouvoir l'actualiser, puisque depuis sa parution, une soixantaine de classes passerelles se sont créées. Un certain nombre de formules plus récentes n'ont donc pas encore été repérées.

E viter que les atouts des lieux-passerelles ne deviennent des risques

Si la richesse des lieux-passerelles tient dans leur souplesse, leur diversité et la capacité d'imagination des acteurs, ces atouts peuvent se transformer en risques. Les identifier peut permettre de les éviter. S'agissant des classes-passerelles, il importe de faire attention à ce qu'elles ne deviennent pas des îlots isolés au sein des écoles. Elles doivent être

La richesse des lieux-passerelles tient dans leur souplesse, leur diversité et la capacité d'imagination des acteurs de terrain, pour adapter les structures aux contextes locaux

Le positionnement
des lieux-passerelles
est à ajuster
continuellement,
afin d'éviter
l'isolement,
la stigmatisation
ou la perte
de leur spécificité

intégrées dans un projet global éducatif. Ainsi, à l'école des Trois petits ponts de Roubaix, les enfants, - encadrés pendant les temps de repas par une éducatrice de jeunes enfants, qui travaillait sur l'apprentissage de la politesse, du calme - risquaient de perdre leurs bonnes habitudes l'année suivante dans une cantine bruyante. Inscire les lieux-passerelles dans un projet d'école doit permettre de prévenir de telles situations, et de mobiliser l'ensemble de l'équipe éducative. Par ailleurs, Olga Baudelot insistait dans son intervention sur le respect des rythmes des enfants et la qualité des interventions. J'ai participé, il y a quelques années aux travaux interministériels de Georgina Dufoix (Rapport Nicole Bouyala - Bernadette Roussille). Nous avons remarqué, en travaillant sur l'harmonisation et les transitions entre les lieux d'accueil, qu'au moment des temps essentiels pour les enfants (la sieste, les repas), c'était un personnel non qualifié qui intervenait.

Le second risque, pour les structures passerelles qui se situent à côté de l'école, est justement de couper les ponts avec l'établissement scolaire. Une passerelle doit, par essence, être arrimée aux deux rives. Il ne suffit pas qu'une structure spécifique fonctionne bien, elle ne doit pas être un jardin d'enfants. L'école doit aussi trouver un intérêt à ce lieu. En effet, nous pourrions dire que l'école a suffisamment à faire avec les enfants qu'elle accueille et qu'il est donc secondaire pour elle de se préoccuper de ceux qu'elle n'a pas encore. Pour arrimer l'école au lieu-passerelle, on peut imaginer des ateliers contes se tenant dans la structure passerelle, des temps de musique communs aux enfants de l'école et de la passerelle...

Un troisième risque majeur peut se présenter, surtout au sein des quartiers les plus en difficulté : c'est de faire du lieu-passerelle, une structure ciblée et stigmatisante, malgré les meilleures intentions. Cette critique avait d'ailleurs été formulée par l'Inspection académique de Nantes. Les parents des enfants accueillis en structure passerelle peuvent percevoir cela comme « **mon enfant n'est pas capable de s'adapter directement à l'école** ». Imaginez en plus la mise en place d'une commission d'admission, qui étudie les cas des familles qui posent problème, on arrive très vite à la création d'une classe spécialisée. Une passerelle doit être vivante et les échanges multiples : entre les familles et la structure, entre la structure et l'école... Veiller au risque de ciblage me paraît primordial.

Dernier risque, une soudure trop forte à l'école. Une structure passerelle fascinée par le modèle scolaire, risquerait l'absorption pure et simple ce qui annulerait la spécificité de ce lieu.

Toutes ces expériences prouvent qu'au-delà des batailles théoriques, des conflits de chapelle, ou d'écoles de formation, un partenariat est possible s'il est relayé et fructueux. Ces structures ne sont d'ailleurs pas très coûteuses. Elles fonctionnent souvent dans un appartement de fonction recyclé. Outre les dépenses de personnel en fonctionnement, le principal investissement est la matière grise : pour un travail d'équipe, des formations décloisonnées, une réflexion sur l'accueil des parents... Éviter de tomber dans les risques que je viens de décrire n'est pas simple. Il faut pour cela sans cesse réajuster la réflexion et faire vivre le partenariat.

L e devenir des lieux-passerelles : vers une généralisation

ou la création d'un nouveau type de structure ?

Je voudrais conclure sur le devenir de ces structures. Un rapport a été commandé durant l'été 2000 à deux inspecteurs par les Ministères de l'Education Nationale, de la Solidarité, et de la Famille. Les conclusions ont été remises en novembre 2000. Le bilan des actions passerelles est nuancé. La grande diversité des formules existantes apparaît comme une faiblesse dans la perspective d'une généralisation éventuelle. Pourtant, nous avons défendu cette diversité et le refus d'une normalisation lorsque nous avons été auditionnées par ces inspecteurs à la Fondation de France. C'était d'ailleurs ainsi que le protocole d'accord avait été conçu. Plutôt qu'un texte assorti d'un dispositif et de financements spécifiques, nous avons élaboré un document de légitimation des expériences de terrain. On ne peut identifier clairement une structure particulière comme on le fait pour une crèche, une halte-garderie ou une école maternelle. Le Rapport propose de relancer le protocole, nous verrons s'il est suivi d'effets.

Un autre point était prévu dans le protocole : les concertations départementales. Cette proposition était issue de l'expérience de l'atelier « Petite enfance du Rhône » qui est restée assez unique, avec une instance regroupant Education Nationale, CAF, Conseil Général, DDASS et Jeunesse et Sports. Cette idée est reprise, avec en plus la participation des associations familiales et des municipalités, afin que puisse être établi un schéma d'accueil des enfants de deux - trois ans. Ainsi, sans vouloir généraliser les lieux-passerelles, le rapport

propose de les soutenir lorsqu'ils existent.

Par contre, une suggestion du Cabinet de Ségolène Royal nous interroge. Elle évoque la création de « jardins d'enfants éducatifs ». Est-ce que cela signifie que les crèches ne sont pas des lieux éducatifs ? Veut-on créer encore une nouvelle structure entre crèche ou halte-garderie et école maternelle ? Je vous ai souligné les risques liés aux structures passerelles, notamment celui de se transformer en structures spécifiques « jardins d'enfants ». Que fait-on du travail de réflexion pédagogique et de son application propre à l'Education Nationale portant sur l'accueil des deux / trois ans ? Il a certes été difficile de classer les lieux-passerelles, mais nous avons pu tirer des enseignements intéressants, en matière de rapprochement des deux mondes, de construction d'une cohérence éducative sur un territoire, d'implication des parents, et d'ouverture des professionnels de la petite enfance aux besoins des enfants qui ne sont pas accueillis dans leurs structures.

Je pense que la proposition sur les jardins d'enfants éducatifs risque d'être perçue comme une revanche du monde des professionnels de l'enfance, attaché aux jardins d'enfants anciens. En 1989, nous avons poussé à la scolarisation précoce dans les ZEP. Aujourd'hui, un retour en arrière entraînerait une « discordance historique » un peu gênante, alors que depuis 20 ans, nous allons dans le sens d'un rapprochement des professionnels et des institutions dans le domaine des 0 / 6 ans.

La proposition de création d'une structure spécifique « jardins d'enfants éducatifs », risque d'aller à l'encontre de l'originalité et la diversité des lieux-passerelles
